



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 5982

Texte de la question

M Jean Besson appelle l'attention de M le ministre de l'intérieur sur la situation des enquêteurs de police : 4 455 policiers en civil-agents de police judiciaire de l'article 20 du code de procédure pénale en fonctions dans cinq directions de la police nationale. Une réforme des structures et des corps qui est actuellement en préparation dans son département ministériel se ferait, a priori, au détriment des enquêteurs de police, véritables inspecteurs non OPJ. Il lui demande donc s'il pense mettre en place des mesures transitoires, comme par exemple l'intégration des enquêteurs dans le corps supérieur avec le passage d'un examen professionnel d'OPJ afin de ne pas dissoudre ce personnel dans un futur corps des « agents » qui n'a en commun avec lui que d'être de la catégorie C.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'intérieur n'a jamais eu l'intention de mettre en oeuvre des mesures de nature à contrarier le déroulement de carrière des enquêteurs de police ou à modifier leurs conditions d'emploi en dehors de toute concertation préalable. C'est du reste sur sa proposition que 17,54 MF ont été votés au titre de la loi de finances pour 1986 en vue d'aménager leur carrière. Ces crédits ont servi à la hiérarchisation du corps, qui vient de se concrétiser par la nomination pour la première fois, en janvier 1989, de plus de quatre-vingt-dix chefs enquêteurs. Mais, au-delà de ces mesures catégorielles, il reste que la multiplicité des corps actifs de police affecte le fonctionnement de l'institution policière et rend la gestion des personnels plus complexe. Le constat de cette situation conduit à organiser une réflexion au fond, qui ne peut prendre place que dans la perspective d'une analyse d'ensemble des missions de police exercées par les personnels de ces différents corps et doit comporter une large concertation avec les organisations syndicales représentatives.

Données clés

Auteur : [M. Besson Jean](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5982

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 1988, page 3397